

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 22 septembre 2025**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

1. Législation

1.1 Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire amorce la séance et constate le quorum.

1.2 Adoption de l’ordre du jour

147-10-2025

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
 Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

2. Administration générale

2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 862-2025, sur l’exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire

148-09-2025

- M. Joachim Larochelle-Courchesne, conseiller du district n° 1, par la présente :
- Donne avis de motion qu’il sera adopté, ultérieurement, le règlement 862-2025, sur l’exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire.
 - Dépose le projet de règlement.

3. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens

Sur ce, la séance est levée à 20 h 02.

 Michel Dupuis
 Maire

 René Charbonneau
 Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.